

SE FAMILIARISER AVEC LA REGLEMENTATION EN SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Objectifs :

- Connaître et appliquer le cadre législatif et réglementaire dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.
- Identifier les obligations de l'employeur conformément au code du travail.
- Identifier le rôle et les missions des acteurs de sécurité.
- Recherche simple dans la jurisprudence, responsabilité en cas d'accident.
- Organiser sa veille réglementaire en sécurité et santé au travail.

Contenu :

- Introduction au droit « cadre législatif et réglementaire ».
- Les obligations de l'employeurs qui doit garantir la santé et sécurité au travail de ses salariés
- Les principes généraux (code du travail).
- Le DUERP : évaluation des risques, risques incendie, électrique, chimique, mécanique...
- Le référent sécurité : son rôle ses missions, bilan annuel, indicateurs AT, MP, le PAPRIACT.
- Notion de prévention : L'employeur doit connaître les risques de son entreprise. Enumérer les risques.
- Rôles, missions et obligations des acteurs de la prévention, en interne le CHSCT, délégués du personnel, référent sécurité..., en externe l'inspection du travail, médecin du travail, CARSAT, organisme de contrôle...).
- Prendre en compte les équipements de travail, la coactivité, le travail isolé, le plan de prévention,
- le permis de feu, les protocoles de sécurité...
- Responsabilités : civile et pénale, délégation de pouvoir...
- Obligations administratives : Registre du personnel, gestion du temps de travail, pauses, gestion des accidents du travail, maladies professionnelles, identification et actions à menées en matière de sécurité et santé au travail...
AT et MP, les chiffres, le registre des accident bénins...
- Les TMS « les atteintes à la santé »
- La manutention : norme, valeurs seuil de référence.
- La situation dangereuse -danger-risque.
- Chasse aux risques.
- Exercice sur les situations dangereuses : personne, danger, facteur déclencheur, dommage...
- Analyse d'une situation dangereuse, dommage probable, fréquence, gravité, score, plan d'action...
- Analyse d'une situation à problème (RPS).
- Organiser et gérer sa veille réglementaire en sécurité et santé au travail.

Profil :

Chefs d'établissement, DRH, Responsables sécurité / environnement, Responsables opérationnels, Chef de service, Chef d'équipe, Membres des CE, Délégués du personnel, CHSCT, CSE... Toute personne chargée d'identifier et d'appliquer les obligations légales dans le domaine de la sécurité et santé au travail.

Durée :

3 Jours – 21 Heures

Pré-requis : Aucun

Méthodes pédagogiques et outils :

- Exposé
- Travail en sous-groupe
- Recherche de textes législatifs, réglementaires...
- Outils veille réglementaire
- PC informatique ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard, internet.

Evaluation :

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences. Celle-ci est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation remise aux stagiaires.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Cette formation est illustrée par des exemples avec retour d'expérience et est animée par des professionnels de la prévention.

Possibilité de se déplacer en atelier avec accord du chef d'entreprise.

Cette formation est animée par un professionnel de la prévention.

Devis sur demande

Pour tout renseignement
contactez-nous :



ForCoPrev
Formation Conseil Prévention
Tel : 06 29 53 00 50
forcoprev@gmail.com